

Séjour ouvert à l'ensemble des adhérents de la FFACCC et FICM

Les Saintes Maries de la Mer - Camping Paradis - La Brise de Camargue

Du lundi 7 au lundi 21 octobre 2024



Adresse : Rue Marcel Carrière,
13460 - Saintes-Maries-de-la-Mer

Coordonnées GPS : Degrés sexagésimaux : N 43 ° 27' 20.78"
E 4 ° 26' 9.87"

Degrés décimaux : N 43.455782°
E 4.436070

Arrivée à partir de 14h00.

Organisateurs : équipage Quirin Marcel

Inscriptions à adresser à :
M. et Mme QUIRIN Marcel
6 place Jules Ferry
84600 - VALRÉAS

Tél : 06 51 00 50 25 - E mail : cccest.a.quirin1@orange.fr

Participation :

CCC Est : Réservation d'une semaine, par équipage : 12,00 €
Participation semaine supplémentaire : 10,00 €

Camping : Forfait une semaine au camping, par équipage : 165,00 € (avec électricité)
Personnes supplémentaires, voiture, remorque : voir le référent CCC EST sur site.
Taxe de séjour : 0,86 € par jour et par personne.

Chèque : à libeller à l'ordre du CCC EST.

Virement : voir RIB sur le contrat de vente.

Visites organisées, en option, à régler sur place.

- Découverte d'une manade
- Visite guidée des Saintes Maries de la Mer
- Balade à cheval dans les marais
- Visite du Parc Ornithologique
- Soirée gitane au restaurant "Le Radeau"
- Croisière en mer et sur le Petit Rhône
- Balade en petit train dans les marais.



Visites libres

- Balades à vélo
- Spectacles camarguais aux Arènes
- Musée de la Camargue
- Visite d'Arles
- Visite d'Aigues-Mortes, etc...
- La Procession des Saintes





CONTRAT DE VENTE

SAINTES MARIES DE LA MER - Camping La Brise de Camargue
Du lundi 7 au lundi 21 octobre 2024



Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.

Participants du CCC Est : vous possédez déjà votre plaque bleue : **OUI - NON**

Monsieur - Nom / Prénom :
Madame - Nom / Prénom :
Adresse :
Code postal : - Ville :
N° adht FFACCC : - Club :
Téléphone fixe : - Portable :
Adresse E-mail : @
Immatriculation CC : - Longueur : m.
Voiture ou remorque : OUI - NON

Participation :

- Participation d'une semaine par équipage : 12,00 €
- Semaine supplémentaire : 10,00 €
- Forfait une semaine au camping : 165,00 €
- Taxe de séjour : 0,86 € par jour, par personne : Nbre de pers. : = €
- **Total :** € chèque à libeller au nom du CCC Est

Contrat à retourner
IMPÉRATIVEMENT
avant le 15 septembre 2024
accompagné du chèque à l'ordre du CCC Est à :
M. et Mme QUIRIN Marcel
6 place Jules Ferry
84600 - VALRÉAS

Mob : 06 51 00 50 25
E-mail : cceest.a.quirin1@orange.fr
Nbre CC mini par semaine : 10
Nbre CC maxi par semaine : 20

Périodes	OUI	NON	Observations éventuelles
Du 7 au 14 octobre 2024			
Du 14 au 21 octobre 2024			

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas, les visites non mentionnées, les sorties et activités proposées par le camping, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement, » etc

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Banque 10278	Guichet 06110	N° compte 00020597001	Clé 17	Devise EUR
Identifiant international de compte bancaire				Domiciliation CCM AUBERGENVILLE
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1027 8061 1000 0205 9700 117				BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A

Titulaire du compte (Account Owner)
CAMPING CAR CLUB EST
CHEZ MR GRUNEWALD
11 A RUE DU CANONNIER CORRE
67310 WASSELONNE

Merci d'ajouter une attestation de virement à votre contrat.

La FFACCC ne propose plus d'assurance pour l'instant.
Des négociations sont en cours avec un nouvel assureur

Le soussigné M ou Mme agit pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et vous réserve du paiement de 10 € de frais.

Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente (voir en dernière page de cette revue) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Yonne. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON - OUI
Lesquelles :
Madame : NON - OUI
Lesquelles :
Autres personnes : NON - OUI
Lesquelles :

A
Le :
Signature du participant

A
Le :
Signature du Club